

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article3333>

**Fusion-absorption des
délégations régionales du
CNRS DR16-DR19 : « Un
processus flou et une
impossibilité de se projeter
dans l'après ! »**

Date de mise en ligne : lundi 11 juillet 2022

- ACTIVITE AU CNRS - Fusion de la DR16 et de la DR 19 -

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

Fusion-absorption des délégations régionales du CNRS DR16-DR19 : « Un processus flou et une impossibilité de se projeter dans l'après ! »

C'est le constat unanime issu des réponses à l'enquête du SNTRS-CGT, menée auprès des agents des deux délégations régionales et des unités rattachées. Tout le monde mentionne le risque de se voir confier plus de travail, de perdre en autonomie ainsi qu'en responsabilité ou en spécificité. Les expressions remontées font état de beaucoup de travail, avec parfois une surcharge du fait de départs multiples ces dernières années.

Il y a aussi une forte crainte, unanime, sur la reconnaissance du travail, notamment via l'évolution de la carrière, dans la future structure élargie, avec un organigramme et des responsabilités encore incertains. Certains expriment une crainte sur l'évolution de leur métier et sur les futures conditions de travail, avec des questions sur l'intérêt que les agents garderont, globalement, dans leur travail.

Tout cela engendre stress et irritabilité, avec des conséquences sur la vie extraprofessionnelle et avec, parfois, un besoin d'être aidé psychologiquement, pour faire face à ce processus anxiogène. Certains parlent de choc face à la rapidité et à la brutalité du processus...

Le paysage actuel dans les deux délégations régionales et leur giron est contrasté. La plus grande souffrance relatée au niveau des témoignages ne provient pas de Normandie, mais de PMA ! En Normandie, les relations entre les unités et la Délégation régionales sont qualifiées de très bonnes, dans un sens comme dans l'autre. S'exprime parfois aussi, le regret d'un manque de temps pour approfondir les dossiers afin de mieux aider les unités. **Nous sommes loin de la situation exposée par la direction du CNRS dans sa justification du processus de fusion-absorption !**

La plupart des craintes et des souhaits exprimés sont spécifiques à la Normandie :

- Besoin de conserver un.e référent.e gestionnaire à proximité.
- Quid des conséquences de la perte des services de proximité, notamment sur les plans RH et social : au niveau des responsabilités actuellement en Normandie et au niveau des services offerts ?
- Quid du surcroît de travail provoqué par la transition vers la fusion ou ensuite, pour s'assurer que le travail sera bien fait à Paris ?
- Quid des contraintes à venir sur les voyages nécessaires à la réalisation des tâches qui incombent au personnel de Normandie (cette question pourrait-être applicable à certains services parisiens, mais personne ne l'a exprimé, ne se sentant probablement pas concerné) ? Outre la perte de temps, il y aura des conséquences logistiques à gérer au niveau personnel !

Quant aux groupes de travail mis en place dans le cadre du processus, ils échappent au personnel : ils-elles ne sont généralement pas au courant du fonctionnement de ces groupes...

Quid du Comité régional d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CRHSCT) de la DR19-Normandie ?

Lors de la réunion du comité le 23 juin, la direction du CNRS a donné, oralement, quelques éléments assez vagues : il y a eu beaucoup de réunions mais surtout entre chefs de services ; peu d'informations sur l'activité des groupes de travail ; **rien d'abouti, à ce jour, sur l'organigramme cible de la future DR Paris-Normandie !**

Les représentants du personnel (RP) ont demandé la lettre de mission de C. Enamé pour l'accompagnement RH (coaching). Concernant le Groupe de travail "Maintien du dialogue social", les RP ont demandé une méthode et un calendrier des prochaines réunions.

Les RP ont fait une alerte sur les déplacements professionnels des agents de Caen à Paris.

Une demande d'expertise agréée a été votée à l'unanimité des RP du CRHSCT DR19 conformément à l'article 55 du décret 82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Consultation sur la fiche d'impact : les RP ont refusé la consultation au motif que la fiche est incomplète et manque de précision sur certains sujets. Ce refus a fait l'objet d'un avis voté à l'unanimité des RP conformément à l'article 72 du décret 82-453.

Décision : le Délégué régional par intérim a annoncé un CRHSCT en commun DR16 et DR19 programmé le 28 septembre 2022.

Le SNTRS-CGT continuera à informer et agir pour que les conditions de travail du personnel ne se dégradent pas, et pour que la fusion-absorption voulue par la direction du CNRS ne se fasse pas au pas de charge ! Nous ne manquerons pas de revenir vers vous à la rentrée sur le suivi de ce dossier ; n'hésitez pas à vous rapprocher de nous si nécessaire.